

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant  
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies  
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 22 janvier 2002 l'emblème de l'«Organisation africaine de la propriété intellectuelle», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23). Cet emblème remplace l'emblème publié dans la Feuille fédérale 1983 II 1269:

a. l'emblème:



22 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle